



NUTRI-BACT INC.
2435, Édouard-Michelin
Terrebonne, Québec, CANADA
J6Y 4P2
Tél. : (450) 477-6789
Courriel : info@nutri-bact.com
WEB : www.nutri-bact.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

IDENTIFICATION DU PRODUIT	GÉLOSE BAIRD PARKER
CODES PRODUIT	QB-xy-0106
NUMÉRO UN	-
DÉNOMINATION CHIMIQUE ET SYNONYMES	-
USAGES ET RESTRICTIONS DU PRODUIT	POUR USAGE EN LABORATOIRE
PRODUCTEUR/FOURNISSEUR	NUTRI-BACT INC.
ADRESSE	2435, ÉDOUARD-MICHELIN TERREBONNE, QUÉBEC, CANADA J6Y 4P2
TÉLÉPHONE	(450) 477-6789
COURRIEL	info@nutri-bact.com
WEB	www.nutri-bact.com

Numéro d'urgence – CANUTEC – Numéro 24 H – 613-996-6666

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ (S.G.H.) :

DANGER(S) PHYSIQUE(S) :

DANGERS POUR LA SANTÉ :

SENSIBILISATION CUTANÉE (CATÉGORIE 1)

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES, IRRITATION OCULAIRE (CATÉGORIE 2)

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE S.G.H. :

PICTOGRAMME(S)	
MENTION(S) D'AVERTISSEMENT	ATTENTION
MENTION(S) DE DANGER	PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE. (H317) PROVOQUE UN SÉVÈRE IRRITATION DES YEUX. (H319)

CONSEIL(S) DE PRUDENCE	ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES, FUMÉES, GAZ, BROUILLARDS, VAPEURS ET AÉROSOLS. (P261) SE LAVER SOIGNEUSEMENT LES MAINS, LES AVANT-BRAS ET LE VISAGE APRÈS MANIPULATION. (P264) LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL CONTAMINÉS NE DEVRAIENT PAS SORTIR DU LIEU DE TRAVAIL. (P272) PORTER DES GANTS DE PROTECTION, DES VÊTEMENTS DE PROTECTION ET UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES YEUX, DU VISAGE ET DE L'OUÏE. (P280) EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : LAVÉ ABONDAMMENT À L'EAU. (P302+P352) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES DE CONTACT SI LA VICTIME EN PORTE ET SI ELLES PEUVENT ÊTRE FACILEMENT ENLEVÉES. CONTINUER À RINCER. (P305+P351+P338) TRAITEMENT SPÉCIFIQUE (VOIR LES INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS SUR CETTE ÉTIQUETTE). (P321) EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE : DEMANDER UN AVIS MÉDICAL OU CONSULTER UN MÉDECIN. (P333+P313) SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE : DEMANDER UN AVIS MÉDICAL OU CONSULTER UN MÉDECIN. (P337+P313) ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVÉ AVANT RÉUTILISATION. (P362+P364) ÉLIMINER LE CONTENU ET/OU LE RÉCIPENT DANS UN CENTRE DE COLLECTE DE DÉCHETS DANGEREUX OU SPÉCIAUX, CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION LOCALE, RÉGIONALE, NATIONALE ET/OU INTERNATIONALE. (P501)
-------------------------------	--

AUTRES DANGERS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE CLASSIFICATION :
AUCUN

SECTION III – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	NOM COMMUN / SYNONYMES	# CAS	CONCENTRATION %
CHLORURE DE LITHIUM	-	7447-41-8	~ 8.0
SODIUM PYRUVATE	-	113-24-6	~16%

SECTION IV – PREMIERS SECOURS

INHALATION	EN CAS D'INHALATION, TRANSPORTER LA PERSONNE HORS DE LA ZONE CONTAMINÉE. EN CAS D'ARRÊT RESPIRATOIRE, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. CONSULTER UN MÉDECIN.
-------------------	---

CONTACT AVEC LA PEAU	LAVER AU SAVON AVEC UNE GRANDE QUANTITÉ D'EAU. EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE:CONSULTER UN MÉDECIN.
CONTACT AVEC LES YEUX	RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES DE CONTACT SI LA VICTIME EN PORTE ET SI ELLES PEUVENT ÊTRE FACILEMENT ENLEVÉES. CONTINUER À RINCER. SI L'IRRITATION OCULAIRE PERSISTE: CONSULTER UN MÉDECIN.
INGESTION	NE JAMAIS RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. SE RINCER LA BOUCHE À L'EAU. CONSULTER UN MÉDECIN.
PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU TRAITEMENT SPÉCIAL	SANS OBJET.

SECTION V – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

CONDITION D'INFLAMMABILITÉ	NON-INFLAMMABLE NI COMBUSTIBLE.
AGENT(S) EXTINCTEUR(S) APPROPRIÉ(S)	PULVÉRISER DE L'EAU OU UTILISER DE LA MOUSSE RÉSISTANT À L'ALCOOL, DE LA POUDRE SÈCHE OU DU DIOXYDE DE CARBONE.
AGENT(S) EXTINCTEUR(S) INAPPROPRIÉ(S)	DONNÉE NON DISPONIBLE.
DANGER(S) SPÉCIFIQUE(S) (PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX)	DES PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX SE FORMENT EN CAS DE FEU. - OXYDES DE CARBONE, OXYDES D'AZOTE (NOx), CHLORURE D'HYDROGÈNE GAZEUX, OXYDES DE SODIUM, OXYDES DE LITHIUM.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS	PORTER UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOME POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, SI NÉCESSAIRE.
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	LES RÉCIPIENTS FERMÉS PEUVENT ÊTRE REFROIDIS PAR EAU PULVÉRISÉE.

SECTION VI – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT(S) DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE	UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE. ÉVITER LA FORMATION DE POUSSIÈRE. ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS, LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION OU LES GAZ. ASSURER UNE VENTILATION ADÉQUATE. ÉVITER L'INHALATION DE LA POUSSIÈRE.
PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT	EMPÊCHER LE PRODUIT DE PÉNÉTRER DANS LES ÉGOUTS.
MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE	RAMASSER ET ÉVACUER SANS CRÉER DE POUSSIÈRE. BALAYER ET ENLEVER À LA PELLE. CONSERVER DANS DES RÉCIPIENTS ADAPTÉS ET FERMÉS POUR L'ÉLIMINATION.

SECTION VII – MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÛRETÉ EN MATIÈRE DE MANUTENTION	PRÉVOIR UNE VENTILATION ADÉQUATE AUX ENDROITS OÙ LA POUSSIÈRE SE FORME.
CONDITIONS DE SÉCURITÉ RELATIVES AU STOCKAGE	TENIR LE RÉCIPIENT BIEN FERMÉ DANS UN ENDROIT SEC ET BIEN AÉRÉ.

SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS	UTILISER VENTILATION MÉCANIQUE OU UNE HOTTE CHIMIQUE POUR ÉVITER L'EXPOSITION.
MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE	
VÊTEMENTS DE PROTECTION	CHOISIR UNE PROTECTION CORPORELLE EN RELATION AVEC LE TYPE, LA CONCENTRATION ET LES QUANTITÉS DE SUBSTANCES DANGEREUSES, ET LES SPÉCIFICITÉS DU POSTE DE TRAVAIL. LE TYPE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DOIT ÊTRE SÉLECTIONNÉ EN FONCTION DE LA CONCENTRATION ET DE LA QUANTITÉ DE LA SUBSTANCE DANGEREUSE AU LIEU DE TRAVAIL.
PROTECTION DES MAINS	MANIPULER AVEC DES GANTS. LES GANTS DOIVENT ÊTRE CONTRÔLÉS AVANT L'UTILISATION. UTILISER UNE TECHNIQUE DE RETRAIT DES GANTS APPROPRIÉE AFIN D'ÉVITER QUE LA PEAU ENTRE EN CONTACT AVEC LE PRODUIT (I.E. SANS TOUCHER LA SURFACE EXTÉRIEURE DU GANT). JETER LES GANTS CONTAMINÉS APRÈS L'UTILISATION CONFORMÉMENT AUX LOIS EN VIGUEUR ET AUX BONNES PRATIQUES DE LABORATOIRE. LAVÉ ET SÉCHER LES MAINS.
APPAREIL OCULAIRE	LUNETTES DE SÉCURITÉ À PROTECTION INTÉGRALE. UTILISEZ UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES YEUX, TESTÉ ET APPROUVÉ SELON NORMES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEUR, TELLES QUE NIOSH (US) OR EN 166(EU).
APPAREIL RESPIRATOIRE	LA PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES N'EST PAS REQUISE. UTILISER DES MASQUE DE PROTECTION TYPE N95 (US) OU DE TYPE P1 (EN 143) POUR SE PROTÉGER DES NIVEAUX DE POUSSIÈRES UTILISER DU MATÉRIEL TESTÉ ET APPROUVÉ PAR DES NORMES TELLES QUE NIOSH (US) OU CEN (EU).

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	S'ASSURER DE LA PROXIMITÉ D'UNE DOUCHE OCULAIRE ET D'UNE DOUCHE DE SÉCURITÉ AU POSTE DE TRAVAIL.
---------------------------------------	--

SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	POUDRE
COULEUR	CRÈME-JAUNE
ODEUR	DONNÉE NON DISPONIBLE
SEUIL DE DÉTECTION OLFACTIVE (PPM)	DONNÉE NON DISPONIBLE
POINT D'ÉBULLITION (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
POINT DE CONGÉLATION (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
POINT DE FUSION (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
POINT D'ÉCLAIR (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
TAUX D'ÉVAPORATION (ÉTHER OU ACÉTATE DE N-BUTYLE=1)	DONNÉE NON DISPONIBLE
INFLAMMABILITÉ	ININFLAMMABLE
LIMITE D'EXPLOSIVITÉ, INFÉRIEUR (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
LIMITE D'EXPLOSIVITÉ, SUPÉRIEUR (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
TENSION DE VAPEUR (hPa)	DONNÉE NON DISPONIBLE
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)	DONNÉE NON DISPONIBLE
DENSITÉ (g/cm³)	DONNÉE NON DISPONIBLE
SOLUBILITÉ(S)	MISCIBLE DANS L'EAU
COEFFICIENT DE RÉPARTITION (n-octanol/eau)	DONNÉE NON DISPONIBLE
TEMPÉRATURE D'IGNITION (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (°C)	DONNÉE NON DISPONIBLE
VISCOSITÉ (cP)	DONNÉE NON DISPONIBLE
PH	DONNÉE NON DISPONIBLE
CONCENTRATION À SATURATION (PPM)	DONNÉE NON DISPONIBLE
GRANULOMÉTRIE	DONNÉE NON DISPONIBLE

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE	STABLE DANS LES CONDITIONS RECOMMANDÉES DE STOCKAGE.
RISQUE(S) DE RÉACTION(S) DANGEREUSE(S)	DONNÉE NON DISPONIBLE
CONDITION(S) À ÉVITER	DONNÉE NON DISPONIBLE
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	OXYDANTS FORTS
PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	DES PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX SE FORMENT EN CAS DE FEU. - OXYDES DE CARBONE, OXYDES D'AZOTE (NOx), CHLORURE D'HYDROGÈNE GAZEUX, OXYDES DE SODIUM, OXYDES DE LITHIUM.

SECTION XI – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË	ORAL(E) DL50 : DONNÉE NON DISPONIBLE INHALATION CL50 : DONNÉE NON DISPONIBLE DERMALE DL50 : DONNÉE NON DISPONIBLE AUTRES INFORMATIONS SUR LA TOXICITÉ AIGUË : DONNÉE NON DISPONIBLE
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE	NON CLASSÉ
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	DONNÉE NON DISPONIBLE
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE	PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES	DONNÉE NON DISPONIBLE
CANCÉROGÉNICITÉ	AUCUN COMPOSANT DE CE PRODUIT PRÉSENT À DES CONCENTRATIONS PLUS GRANDES QUE OU ÉGALES À 0,1% N'A ÉTÉ IDENTIFIÉ COMME CANCÉRIGÈNE PROBABLE, POSSIBLE OU RECONNU POUR L'HOMME SELON LES NORMES DES ORGANISATIONS SUIVANTES : IARC, ACGIH, NTP OU EPA.
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	DONNÉE NON DISPONIBLE
TÉRATOGENICITÉ	DONNÉE NON DISPONIBLE
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (SGH)	DONNÉE NON DISPONIBLE
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (SGH)	DONNÉE NON DISPONIBLE
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	INHALATION : AUCUN(ES) DANS DES CONDITIONS NORMALES. LES POUSSIÈRES ÉVENTUELLES DU PRODUIT PEUVENT PROVOQUER UNE IRRITATION RESPIRATOIRE À LA SUITE D'UNE EXPOSITION EXCESSIVE PAR INHALATION. INGESTION : AUCUN(ES) DANS DES CONDITIONS NORMALES. PEAU : PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE. YEUX : IRRITATION DES YEUX.
SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION	À NOTRE CONNAISSANCE, LES PROPRIÉTÉS CHIMIQUES, PHYSIQUES ET TOXICOLOGIQUES N'ONT PAS ÉTÉ COMPLÈTEMENT ÉTUDIÉES.
EFFETS SYNERGIQUES	DONNÉE NON DISPONIBLE

SECTION XII – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ	DONNÉE NON DISPONIBLE
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	DONNÉE NON DISPONIBLE
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	DONNÉE NON DISPONIBLE
MOBILITÉ DANS LE SOL	DONNÉE NON DISPONIBLE
ÉVALUATION PBT ET vPvB	DONNÉE NON DISPONIBLE
AUTRES EFFETS NÉFASTES	UN DANGER ENVIRONNEMENTAL NE PEUT PAS ÊTRE EXCLU DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE MANIPULATION OU D'UNE ÉLIMINATION PEU PROFESSIONNELLE.

SECTION XIII – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DES PRODUITS

INFORMATION GÉNÉRALE	ÉLIMINER CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET MUNICIPALE.
MÉTHODE D'ÉLIMINATION	BRÛLER DANS UN INCINÉRATEUR CHIMIQUE ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE POSTCOMBUSTION ET D'ÉPURATION MAIS FAIRE TRÈS ATTENTION EN ALLUMANT PUISQUE CE PRODUIT EST HAUTEMENT INFLAMMABLE. REMETTRE LES EXCÉDENTS ET LES SOLUTIONS NON RECYCLABLES À UNE ENTREPRISE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS AGRÉÉE. SE METTRE EN RAPPORT AVEC UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS L'ÉLIMINATION DE DÉCHETS POUR PROCÉDER À L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.

SECTION XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES AU CANADA/ÉTATS-UNIS :

NUMÉRO UN	DÉSIGNATION OFFICIELLE POUR LE TRANSPORT SELON L'ONU	CLASSE(S)	GROUPE D'EMBALLAGE
-	-	-	-

POLLUANT MARIN : NON.

PRÉCAUTION SPÉCIALE : AUCUNE.

SECTION XV – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

DÉFINITIONS :

ACGIH : **A**merican **C**onference of **G**overnmental **I**ndustrial **H**ygienists (USA).

CIRC/IARC : **C**entre **I**nternational de **R**echerche sur le **C**ancer – **I**nternational **A**gency for **R**esearch on **C**ancer (Organisation Mondiale de la Santé / World Health Organization) (UNO).

CSST : **C**ommission sur la **S**anté et **S**écurité au **T**ravail (QUEBEC, CANADA).

NTP : **N**ational **T**oxicity **P**rogram (Department of Health and Human Services) (USA).

HMIS : **H**azardous **M**aterials **I**dentification **S**ystem.

NFPA : **N**ATIONAL **F**IRE **P**ROTECTION **A**SSOCIATION (USA).

SIMDUT : **S**YSTÈME D'**I**DENTIFICATION DES **M**ATIÈRES **D**ANGEREUSES **U**TILISÉES AU **T**RAVAIL (QUEBEC, CANADA).

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS / RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

PRÉPARÉE PAR : DÉPARTEMENT DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ.

TÉLÉPHONE : (450) 477-6789.

MODIFICATIONS : 27 JUILLET 2026

DATE : 27 JUILLET 2026

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont un service offert aux clients Nutri-Bact, mais ne sont pas destinées à soulager l'utilisateur de ses responsabilités d'enquêter et de comprendre les sources pertinentes d'information et de respecter toutes les lois et règlements applicables à la manipulation et l'utilisation des matériaux. Les facteurs influençant l'utilisation de ce produit (temps et méthode d'application, mélange à d'autres produits, etc.) sont hors de contrôle du fabricant ou du vendeur. Aucune agence gouvernementale n'a approuvé ou endossé l'utilisation de ce produit. Toutefois, Nutri-Bact estime que les informations et recommandations données ici étaient précises au moment de la préparation du document et préparées à partir de sources considérées comme généralement fiables. Nutri-Bact ne donne aucune garantie quant à leur exactitude et ne sera pas responsable pour les réclamations relatives à l'utilisation des informations ou des recommandations contenues dans la présente, indépendamment du fait qu'il est prétendu que les renseignements ou recommandations sont inexacts, incomplets ou autrement trompeurs. Nutri-Bact n'autorise aucun mandataire ou représentant à faire une garantie ou représentation, expresse ou implicite, concernant ce matériel ou l'utilisation de celui-ci.